

**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION
DU CONSEIL DES MAIRES TENUE LE
MERCREDI 8 OCTOBRE 2008
À 19 HEURES 30
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES
DE LA MRC DE L'AMIANTE
3830, BOULEVARD FRONTENAC, THETFORD MINES**

SONT PRÉSENTS :

M.	Marquis Bédard	Kinnear's Mills
M.	Luc Berthold	Thetford Mines
M.	Jean Binette	Beaulac-Garthby
Mme	Nicole Bourque	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
M.	Réjean Fortier	Saint-Fortunat
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
M.	Gérald Grenier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M.	Paul Grenier	East Broughton
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
Mme	Jessika Lacombe	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Germain Martin	Disraeli Ville
M.	Gérald McKenzie	Sainte-Praxède
M.	Pierre Quirion	Adstock
M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
Mme	Josette Vaillancourt	Saint-Joseph-de-Coleraine

SONT ABSENTS :

Mme	Hélène Faucher	Adstock
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
M.	Bruno Vézina	Irlande

La séance est ouverte sous la présidence du préfet suppléant et maire de la municipalité de Kinneear's Mills, M. Marquis Bédard. M. Alain Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à la réunion.

1 PENSÉE ET MOT DE BIENVENUE

La session est ouverte à 19 h 30. M. Bédard adresse ses mots de bienvenue aux maires présents.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-2008-10-5369

Il est proposé par M. Gérald McKenzie et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance précédente
 - 3.1. Lecture et adoption du procès-verbal du 10 septembre 2008
 - 3.2. Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 10 septembre

- 3.2.1. Évaluation foncière
- 3.2.2. Politique familiale
- 3.2.3. La Minute touristique
- 4. Période de questions
- 5. Rapport des comités
 - 5.1. Comité administratif
- 6. Correspondance
 - 6.1. Résumé de la correspondance reçue
- 7. Demande de rencontre
- 8. Gestion financière et administrative
 - 8.1. Comptes payés
 - 8.2. Comptes à payer
 - 8.3. Changements législatifs – Projet de loi n° 82
 - 8.4. Règlement n° 109 – Constitution d'un fonds régional
 - 8.5. Prévisions budgétaires pour l'exercice 2009
 - 8.6. Assurances générales
 - 8.7. Entretien ménager
 - 8.8. Changement de nom de la MRC
 - 8.9. Date des séances du Conseil des maires
 - 8.10. Politique des aînés
- 9. Aménagement du territoire
 - 9.1. Certificat de conformité
 - 9.2. Projet de règlement n° 107 modifiant le schéma d'aménagement révisé
 - 9.3. Projet de règlement n° 108 abrogeant et remplaçant le règlement n° 86 portant sur le contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée
 - 9.4. Révision du schéma d'aménagement et de développement
 - 9.5. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois
 - 9.6. Protection du territoire agricole
- 10. Réflexion stratégique de la MRC
 - 10.1. Plan de développement économique régional 2008-2018
 - 10.2. Comité des immobilisations
- 11. Sécurité publique
 - 11.1. Schéma de couverture de risques – Sécurité incendie
 - 11.2. Sûreté du Québec
- 12. Environnement
 - 12.1. Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA)
 - 12.2. Récupération des plastiques agricoles
 - 12.3. Projet d'aménagement durable de rivière
- 13. Développement économique
 - 13.1. Internet haute vitesse
 - 13.2. Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional
 - 13.3. Programme Québec en forme
 - 13.4. Projet de développement du Gazéoduc VJT
 - 13.5. FOCUS entrepreneurial 2008
 - 13.6. Projet de Centre collégial de transfert technologique
- 14. Pacte rural 2007-2014
 - 14.1. Approbation de projets déposés
 - 14.2. Modifications au programme
 - 14.3. Politique culturelle régionale
 - 14.4. Comité de travail Loisirs
- 15. Demande d'appui
- 16. Varia
 - 16.1. Tourisme-Amiante
 - 16.2. Programme RénoVillage
 - 16.3. Indemnité de kilométrage

17. Prochaine rencontre
18. Levée de la séance

Adopté

3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 septembre 2008

CM-2008-10-5370

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 10 septembre 2008.

Adopté

3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 10 septembre

3.2.1 Évaluation foncière

Tous les rôles triennaux dus pour être déposés cette année l'ont été dans les délais prescrits.

3.2.2 Politique familiale

Le dossier sera acheminé aux municipalités au cours des prochaines semaines.

3.2.3 La Minute touristique

Madame Josette Vaillancourt informe les membres du Conseil de la tenue de deux (2) activités bénéfiques le samedi 25 octobre prochain, soit le « Festival des saveurs », organisé par le Musée minéralogique et minier de Thetford Mines en après-midi, et la 4^e édition du Souper champêtre de Tourisme-Amiante, en soirée.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

5 RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Comité administratif du 2 octobre 2008

Copie du projet de procès-verbal de la réunion du Comité administratif tenue le jeudi 2 octobre 2008 est déposée.

6 CORRESPONDANCE

6.1 Résumé de la correspondance

Un tableau synthèse de la correspondance reçue pour la période du lundi 8 septembre au vendredi 3 octobre 2008 est déposé.

7 DEMANDE DE RENCONTRE

Lors de la séance régulière du mercredi 26 novembre prochain, le Conseil des maires recevra les représentants de Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de L'Amiante, à compter de 19 heures.

8 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

8.1 Comptes payés

CM-2008-10-5371

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'entériner le paiement, pour la période du 1er au 30 septembre 2008, des comptes suivants, pour un montant total de 219 413,29 \$, et correspondant aux chèques numéros 6038 à 6055 inclusivement, pour un montant de 168 168,17 \$, dix (10) paiements automatiques, pour un montant de 17 846,42 \$, et cinq (5) prélèvements pour les salaires, pour un montant de 33 401,70 \$.

Adopté

8.2 Comptes à payer

Aucun.

8.3 Changements législatifs – Projet de loi n° 82

Le directeur général et secrétaire-trésorier effectue un retour sur les derniers développements survenus dans ce dossier. Une discussion s'en suit.

CM-2008-10-5372

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à participer à la tournée d'information pour le monde municipal, organisée conjointement par la FQM et l'UMQ, à défrayer les coûts d'inscription au montant de 50,00 \$, taxes de vente en sus, et à lui rembourser ses frais de déplacement selon la politique en vigueur à la MRC.

Adopté

8.4 Règlement n° 109 – Constitution d'un fonds régional

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente de façon détaillée le projet de règlement numéro 109, intitulé « *Règlement concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* relativement à l'exploitation des carrières et sablières ». Une discussion s'en suit.

CM-2008-10-5373

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 109 intitulé « *Règlement concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques relativement à l'exploitation des carrières et sablières* » tel que présenté.

Adopté

8.5 Prévisions budgétaires pour l'exercice 2009

Une séance de travail du Conseil des maires relativement aux prévisions budgétaires pour l'exercice 2009 aura lieu le mercredi 19 novembre prochain, à compter de 19h30.

Un avis de motion est donné par Mme Nicole Bourque à l'effet qu'un règlement relatif aux prévisions budgétaires et à l'établissement des quotes-parts pour l'exercice financier 2009 sera adopté lors d'une séance ultérieure.

8.6 Assurances générales

CM-2008-10-5374

Considérant le processus d'appel d'offres sur invitation initié par la MRC pour les services de gestionnaire de risques en assurance de dommage pour les membres du regroupement régional d'achat relativement aux couvertures en assurances générales;

Attendu la recommandation unanime formulée par les membres du Comité de sélection;

Il est proposé par M. Germain Martin et résolu unanimement d'accueillir favorablement la recommandation du Comité de sélection et d'octroyer le mandat des services de gestionnaire de risques en assurance de dommage pour les membres du regroupement régional d'achat pour les couvertures en assurances générales au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, à savoir la firme Optimum Actuaire & Conseillers inc, pour un montant maximum de 33 970,94 \$, toutes taxes de vente incluses, pour la période de couverture du 1^{er} mars 2009 au 28 février 2014 inclusivement.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat octroyant le mandat à la firme Optimum Actuaire & Conseillers inc.

Adopté

8.7 Entretien ménager

- * *M. Paul Grenier déclare son intérêt particulier dans ce dossier puisqu'un des soumissionnaires est sa conjointe de fait. Il ne prend pas part à la discussion et quitte la salle du Conseil.*

CM-2008-10-5375

Considérant le processus d'appel d'offres initié par la MRC pour les services d'entretien ménager;

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'octroyer le mandat pour les services d'entretien ménager au plus bas soumissionnaire conforme, M. Dave Turcotte, au montant annuel de 3 521,70 \$, toutes taxes de vente incluses, pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2010 inclusivement.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat octroyant le mandat à M. Turcotte.

Adopté

- * *Nous notons le retour de M. Paul Grenier.*

8.8 Changement de nom de la MRC

CM-2008-10-5376

Considérant le processus d'appel d'offres sur invitation initié par la MRC pour les services de conception graphique du nouveau logo de la MRC;

Il est proposé par M. Luc Berthold et résolu unanimement d'octroyer le mandat pour les services de conception graphique du nouveau logo de la MRC au plus bas soumissionnaire conforme, la firme Pro-Design de Thetford Mines, pour un montant de 846,56 \$, toutes taxes de vente incluses.

Il est également résolu :

- ⇒ de proposer au deuxième plus bas soumissionnaire conforme, la firme Late Night Studio, de Thetford Mines, un mandat similaire au même montant 846,56 \$, toutes taxes de vente incluses;
- ⇒ d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les contrats octroyant les mandats respectivement aux firmes Pro-Design et Late Night Studio.

Adopté

8.9 Date des séances du Conseil des maires

Un avis de motion est donné par M. Steven Laprise à l'effet qu'un règlement abrogeant les dispositions réglementaires en vigueur à la MRC, relativement à la fixation de la date et de l'heure des séances ordinaires du Conseil des maires, sera adopté lors d'une séance ultérieure.

8.10 Politique des aînés

CM-2008-10-5377

Considérant que le Conseil des maires de la MRC de L'Amiante reconnaît l'importance de tous ceux et celles qui ont contribué à bâtir notre milieu de vie actuel;

Considérant que nos aînées et aînés représentent 20 % de notre population et que leur contribution est essentielle au développement de notre région;

Considérant que la MRC de L'Amiante souhaite favoriser, dans les secteurs relevant de sa responsabilité, l'implication des municipalités et des villes à reconnaître que les aînées et aînés soient au cœur du développement de leur communauté;

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'œuvrer conjointement avec le Conseil des aînés et des retraités de la MRC de L'Amiante pour élaborer une politique cadre à l'intention des aînés qui s'inspirera de l'approche « *Villes-amies des aînés* » endossée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui est axée autour de deux (2) notions importantes, à savoir :

- ⇒ une « *Ville-amie des aînés* » favorise l'accès et l'intégration afin de promouvoir le vieillissement actif;

⇒ vieillir en restant actif est un processus consistant à optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité permettant d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse.

Adopté

* Nous notons l'arrivée de M. Jacques Thibodeau, aménagiste principal de la MRC. Il est 21 heures.

9 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

9.1 Certificats de conformité

9.1.1 Ville de Thetford Mines – Règlement n° 275

CM-2008-10-5378

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 275 de la Ville de Thetford Mines amendant le règlement de zonage 148, dans le but de modifier les articles 9, 31 et 97 et la grille des spécifications en regard des zones 2906 R, 2925 R et 4022 L.

Adopté

9.2 Projet de règlement n° 107 modifiant le schéma d'aménagement révisé

M. Thibodeau présente et explique le projet de règlement n° 107. Une discussion s'en suit.

* Nous notons le départ de M. Luc Berthold. Il est 21 h 10.

9.2.1 Adoption du projet de règlement

CM-2008-10-5379

Il est proposé par M. Pierre Quirion et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement de modification numéro 107 du schéma d'aménagement de la MRC de L'Amiante afin :

- ⇒ d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Fortunat;
- ⇒ de modifier les dispositions relatives aux plaines inondables au lac Aylmer exclusivement dans les limites de la municipalité de la Paroisse de Disraeli et de la ville de Disraeli;
- ⇒ de remplacer l'article 7 du document complémentaire portant sur le contrôle du déboisement en forêt privée applicable aux municipalités de la Paroisse de Disraeli et de Saint-Adrien d'Irlande.

Il est de plus résolu d'adopter le document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront adopter advenant la modification du schéma.

Adopté

9.2.2 Modification du délai donné aux municipalités pour formuler leur avis

CM-2008-10-5380

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'établir que le délai accordé aux municipalités pour formuler l'avis prévu à l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit de 20 jours au lieu de 45.

Adopté

9.2.3 Assemblée publique de consultation

CM-2008-10-5381

Il est proposé par M. Gérald McKenzie et résolu unanimement qu'une assemblée publique de consultation, portant sur la modification du schéma d'aménagement liée au règlement numéro 107, soit tenue à la salle du conseil des maires de la MRC de L'Amiante et de déléguer au directeur général le pouvoir d'en fixer la date et l'heure.

Adopté

9.2.4 Formation de la commission formée en vertu de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)

CM-2008-10-5382

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de nommer Messieurs Paul Grenier, Jean Binette et Ghislain Hamel pour former, en compagnie de Mme Hélène Faucher, préfet, la commission qui entendra et expliquera aux contribuables la modification du schéma d'aménagement, conformément aux dispositions de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1).

Adopté

9.2.5 Avis de motion – Règlement n° 107 modifiant le schéma d'aménagement révisé

Un avis de motion est donné par M. Steven Laprise à l'effet qu'un règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure, en vue :

- ⇒ D'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Fortunat suite à l'exclusion de la zone agricole accordée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec le 9 août 2008;
- ⇒ de modifier les dispositions relatives aux plaines inondables au lac Aylmer exclusivement dans les limites de la municipalité de la Paroisse de Disraeli et de la ville de Disraeli;
- ⇒ de remplacer les dispositions relatives au contrôle de l'abattage d'arbres en forêts privées, ces dispositions étant exclusivement applicables sur le territoire de la municipalité de la Paroisse de Disraeli et de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

9.2.6 Demande d'avis au ministre des Affaires municipales et des Régions

CM-2008-10-5383

Attendu que le Conseil d'une MRC peut demander au ministre des Affaires municipales et des Régions son avis sur une modification de son schéma d'aménagement;

Il est proposé par M. Pierre Quirion et résolu unanimement de demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions son avis relativement au projet de règlement numéro 107.

Adopté

9.3 Projet de règlement n° 108 pour abroger et remplacer le règlement numéro 86

M. Thibodeau présente et explique le projet de règlement n° 108. Une discussion s'en suit.

9.3.1 Adoption du projet de règlement

CM-2008-10-5384

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement de numéro 108 ayant pour effet d'abroger et de remplacer le règlement 86 relatif au contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée.

Adopté

9.3.2 Modification du délai donné aux municipalités pour formuler leur avis

CM-2008-10-5385

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'établir que le délai accordé aux municipalités pour formuler leur avis sur le projet de règlement 108, prévu à l'article 79.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, soit de 20 jours au lieu de 45.

Adopté

9.3.3 Assemblée publique de consultation

CM-2008-10-5386

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement qu'une assemblée publique de consultation, portant sur la modification du schéma d'aménagement liée au règlement numéro 108, soit tenue à la salle du conseil des maires de la MRC de L'Amiante et de déléguer au directeur général le pouvoir d'en fixer la date et l'heure.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique sera tenue sur le territoire de toute municipalité dont le conseil en fait la demande dans les 20 jours qui suivent la transmission du projet de règlement, à l'endroit convenu par la municipalité, et le pouvoir d'en fixer la date et l'heure étant délégué au directeur général de la MRC.

Adopté

9.3.4 Formation de la commission formée en vertu de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)

CM-2008-10-5387

Il est proposé par M. Pierre Quirion et résolu unanimement de nommer Messieurs Paul Grenier, Jean Binette et Ghislain Hamel pour former, en compagnie de Mme Hélène Faucher, préfet, la commission qui entendra et expliquera aux contribuables la modification du schéma d'aménagement, conformément aux dispositions de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1).

Adopté

9.3.5 Avis de motion – Règlement n° 108 pour abroger et remplacer le règlement numéro 86

Un avis de motion est donné par Mme Josette Vaillancourt à l'effet qu'un règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure, en vue d'abroger et de remplacer le règlement 86 relatif au contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée.

9.4 Révision du schéma d'aménagement et de développement

M. Jacques Thibodeau dresse un état de l'avancement des travaux en cours, notamment en ce qui concerne la première étape consacrée au portrait des municipalités. Une discussion s'en suit.

9.5 Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

M. Thibodeau anime une discussion relative aux recommandations du rapport Pronovost, notamment en ce qui concerne la portée de l'article 59 de la LPTAAQ (demandes à portée collective) et l'utilisation des schémas d'aménagement des MRC.

9.6 Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

CM-2008-10-5388

Il est proposé par M. Pierre Quirion et résolu unanimement d'autoriser l'aménagiste principal de la MRC. M. Jacques Thibodeau, à participer à la session de formation relative à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), le 21 novembre prochain, à Saint-Georges et à défrayer les coûts d'inscription, au montant de 237,04 \$, taxes de vente incluses, de même que ses frais de déplacement selon la politique en vigueur à la MRC.

Adopté

* *Nous notons le départ de M. Jacques Thibodeau. Il est 21 h 45.*

10 RÉFLEXION STRATÉGIQUE DE LA MRC

10.1 Plan de développement économique régional 2008-2018

La reprise du colloque initialement prévu en juin dernier aura lieu le mercredi 19 novembre prochain, au Club de golf d'Adstock.

10.2 Comité des immobilisations

Les membres du Comité se sont réunis le mardi 7 octobre dernier et un processus a été initié en vue de la publication d'un appel de candidatures en début d'année 2009.

11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 Schéma de couverture de risques – Sécurité incendie

Le Comité de sécurité incendie s'est réuni le 30 septembre dernier. Divers documents préliminaires ont été déposés pour commentaires (Cadre législatif, Présentation du territoire et Situation actuelle). La prochaine réunion du Comité aura lieu le mardi 28 octobre prochain et sera suivie d'une séance de travail du Comité technique de Sécurité incendie le mardi 4 novembre.

11.2 Sûreté du Québec

La MRC a reçu une demande de la Sûreté du Québec pour effectuer une mise à jour des règlements municipaux en matière de sécurité publique, formulée par la responsable du poste de L'Amiante. Les travaux en ce sens seront menés au cours des prochains mois.

12 ENVIRONNEMENT

12.1 Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA)

La MRC a reçu confirmation de son acceptation au programme, pour un montant de 70 000 \$, en date du 30 septembre dernier. Le directeur général procédera, au cours de la semaine prochaine, à l'affichage d'un poste de chargé de projet et d'un poste d'aide technique pour effectuer les travaux requis. Ces deux (2) ressources devraient débiter leur mandat au cours du mois de novembre.

12.2 Récupération des plastiques agricoles

La MRC a reçu une invitation des représentants des Fédérations de la Beauce, de l'Estrie et de Lotbinière-Mégantic pour une rencontre d'échange et de discussion sur ce sujet et qui pourrait avoir lieu le mardi 21 octobre prochain, en matinée. Une invitation sera transmise aux membres du Comité du PGMR.

12.3 Projet d'aménagement durable de rivière

Suivi du dossier de la rivière Sunday. Les élus et le personnel des trois (3) municipalités concernées seront rencontrés le mercredi 15 octobre prochain. Les représentants des syndicats de base de l'Union des producteurs agricoles seront rencontrés le mardi 21 octobre, en même temps que les représentants des organismes agroenvironnementaux potentiellement intéressés.

13 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1 Internet haute vitesse

Le Comité de travail de la MRC se réunira le jeudi 23 octobre prochain, en soirée. La MRC collige actuellement toutes les informations pertinentes au dossier en vue d'un déploiement régional au cours de l'année 2009. Diverses approches ont déjà été effectuées auprès d'équipementiers, de fournisseurs de services et de municipalités / MRC concernées par cette problématique.

13.2 Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional

13.2.1 Corridor Thetford Mines – Québec

CM-2008-10-5389

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à conclure une entente de service avec le Centre d'expertise en transport intermodal (CETI), pour effectuer les études requises, pour un montant maximum de 10 000 \$.

Adopté

13.2.2 Corridor Thetford Mines – Sherbrooke

CM-2008-10-5390

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à conclure une entente de service avec le Centre d'expertise en transport intermodal (CETI), pour effectuer les études requises, pour un montant maximum de 10 000 \$.

Adopté

13.3 Programme Québec en forme

L'élaboration d'un cahier de candidature pour la région procède selon les échéanciers prévus. Des résolutions d'appui des différents partenaires au projet sont attendues au cours des prochaines semaines.

CM-2008-10-5391

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Québec en forme et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis à cet effet.

Adopté

13.4 Projet de développement du Gazoduc VJT

CM-2008-10-5392

Considérant que les intervenants de la MRC de L'Amiante et ceux de la MRC Robert-Cliche se sont toujours attachés à promouvoir un approvisionnement énergétique fiable, sécuritaire et économiquement concurrentiel pour leur région;

Considérant que le portefeuille de ces deux (2) régions, en ce qui a trait à l'énergie, a d'importantes répercussions sur leur développement et

que les possibilités de choix en matière d'énergie jouent un rôle décisif au niveau de l'implantation de projets d'entreprises;

Considérant que la disponibilité des types d'énergie est une composante fondamentale de la prospérité future et de la compétitivité de nos régions;

Considérant que l'estimation des volumes de consommation de gaz naturel a connu un accroissement majeur au cours des quatre (4) dernières années et que cette augmentation devrait continuer dans les prochaines années;

Considérant que des préoccupations sérieuses ont été soulignées par les industriels face à l'avenir de leur entreprise en relation avec la disponibilité du gaz naturel;

Considérant qu'il existe un dialogue très fructueux pour rassembler les décideurs et les gens d'affaires dans le but de travailler à développer le réseau;

Considérant que la Société Gaz Métro a démontré la volonté de développer le gazoduc de Vallée-Jonction à Thetford Mines;

Considérant que, partout dans les régions du Québec, le réseau gazier s'est développé avec l'aide gouvernementale;

Considérant que la participation financière des gouvernements provincial et fédéral est nécessaire à la réalisation du projet;

Considérant que le gaz naturel est une source d'énergie propre et efficace;

Considérant qu'il n'existe aucun obstacle technique à la réalisation du gazoduc;

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement que le projet de gazoduc entre Vallée-Jonction et Thetford Mines soit déposé auprès des gouvernements provincial et fédéral et qu'une demande d'aide financière soit faite auprès des gouvernements provincial et fédéral pour combler la portion de coût du projet qui ne peut être défrayé par la Société Gaz Métro.

Adopté

13.5 Focus entrepreneurial 2008

CM-2008-10-5393

Il est proposé par M. Pierre Quirion et résolu unanimement de participer financièrement à cette activité pour un montant de 250 \$, affecté à partir de l'enveloppe budgétaire réservée pour les projets supralocaux

Adopté

13.6 Projet de Centre collégial de transfert technologique

CM-2008-10-5394

ATTENDU QUE dès 2008, la population en âge de travailler atteindra un sommet;

ATTENDU QUE plusieurs entreprises éprouvent déjà des difficultés de recrutement;

ATTENDU QUE les besoins de main-d'œuvre et de relève entrepreneuriale dans certains secteurs sont bien connus dans la région;

ATTENDU QUE selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, la majorité des propriétaires de petites et moyennes entreprises (PME) prévoient se retirer de leurs entreprises au cours des dix prochaines années;

ATTENDU QU'il y a nécessité pour toutes les organisations de faire progresser rapidement en poste de responsabilités, un bassin de mains-d'œuvre avec peu ou pas de disposition pour ce type de fonction;

ATTENDU les besoins des organisations de préparer la relève en orientant ces personnes vers des formations pratiques répondant aux connaissances, aux habilités et aux compétences qu'elles désirent retrouver chez leurs futurs leaders;

ATTENDU QUE l'axe no 1 du Plan stratégique régional 2002-2007, mis à jour en mars 2006 par la CRÉ et ses partenaires, cible l'acquisition et l'application des connaissances comme assise du développement de la région;

ATTENDU les besoins spécifiques de la main-d'œuvre d'accroître rapidement ses compétences pratiques pour être reconnu leader dans son rôle actuel ou envisagé de superviseur, supérieur, directeur, contremaître, gestionnaire, etc.

ATTENDU QUE le comité régional du Pacte pour l'emploi a identifié différentes problématiques sur lesquelles il veut se pencher dont : rehausser les compétences des travailleurs dans les entreprises et soutenir le développement et la productivité des entreprises du secteur manufacturier en développant et en maintenant des alliances avec les organismes de formation et de développement économique;

ATTENDU la volonté du Cégep de Thetford de déposer des projets dans le cadre de l'appel faite par le ministère de l'Éducation;

ATTENDU QUE le projet de CCTT en leadership pratique constitue une réponse concertée et concrète aux besoins de la région;

ATTENDU QUE la mission du CCTT en leadership pratique vise à développer des solutions novatrices et des outils pratiques permettant à tout individu de développer des pratiques individuelles de leadership au sein de divers organismes et entreprises de la région;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement d'appuyer le Cégep de Thetford dans sa demande auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de lui attribuer un Centre collégial de transfert technologique, CCTT – pratique sociale novatrice en leadership pratique.

Adopté

14 PACTE RURAL 2007-2014

14.1 Approbation de projets déposés

MUNICIPALITÉ DE DISRAELI PAROISSE

CM-2008-10-5395

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Pacte rural 2007-2014 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Disraeli Paroisse en vue de la construction d'un sentier équestre en collaboration avec la Société équestre des Appalaches, pour un montant de 12 000 \$;

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de L'Amiante, d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 12 000,00 \$.

Adopté

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FORTUNAT

CM-2008-10-5396

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Pacte rural 2007-2014 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Saint-Fortunat en vue de la création d'un centre multifonctionnel animé dans le but d'intensifier les liens sociaux et des contacts vivants et réguliers, pour un montant de 11 244,49 \$;

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de L'Amiante, d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 11 244,49 \$.

Adopté

14.2 Modifications au programme

La ministre des Affaires municipales et des Régions a confirmé, dans une correspondance datée et reçue le 25 septembre dernier, l'augmentation consentie à la MRC dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 pour les prochaines années, à savoir :

- ⇒ pour l'année 2008-2009, une augmentation de 42 894,69 \$, pour une enveloppe totale de 291 704,94 \$;
- ⇒ à partir de l'année 2009-2010, et pour chacune des années subséquentes jusqu'à l'année 2013-2014, une augmentation annuelle de 117 960,39 \$ pour une enveloppe annuelle totale de 366 770,64 \$.

Le Comité du Pacte rural 2007-2014 formulera une recommandation pour l'attribution de ces montants additionnels en début d'année 2009.

Le ministère a également confirmé l'identité des 152 municipalités qu'il considère dévitalisées. Pour notre territoire, seules les municipalités de Saint-Jacques-le-Majeur et Saint-Julien reçoivent ce statut.

14.3 Politique culturelle régionale

L'élaboration de la politique culturelle se poursuit selon les échéanciers fixés. Un exercice d'identification des objectifs et des priorités d'action sera initié incessamment. Un colloque régional sur la Politique culturelle aura lieu le samedi 24 janvier 2009.

14.4 Comité de travail Loisirs

Conformément au contenu des discussions tenues lors de la Journée rurale du printemps dernier, la MRC initiera les travaux de ce comité lors d'une rencontre des intervenants intéressés qui aura lieu le jeudi 30 octobre prochain.

15 DEMANDE D'APPUI

Aucune.

16 VARIA

16.1 Tourisme-Amiante

La 4^e édition du Souper Champêtre aura lieu le 25 octobre prochain.

16.2 Programme Réno-Village

PROGRAMME RÉNOVILLAGE – EXERCICE FINANCIER 2008-2009

CM-2008-10-5397

Considérant que la Société d'habitation du Québec s'enquiert auprès des MRC du Québec de leurs besoins pouvant justifier l'octroi de fonds additionnels pour la période se terminant le 31 mars 2009;

Considérant que la MRC compte actuellement plusieurs demandes d'aide financière en attente de traitement faute de budget et s'attend à en recevoir incessamment de nouvelles;

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de déposer une demande de budget additionnel de 125 000 \$ auprès de la Société d'habitation du Québec, dans le cadre du Programme RénoVillage, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars prochain.

Adopté

PROGRAMME RÉNOVILLAGE – EXERCICE FINANCIER 2009-2010

CM-2008-10-5398

Considérant que l'entente relative à l'aide financière accordée à la MRC pour la livraison du Programme RénoVillage arrive à échéance au terme de l'exercice financier 2008-2009;

Considérant que la Société d'habitation du Québec s'enquiert auprès des MRC du Québec de leurs besoins financiers pour la livraison du Programme RénoVillage pour l'exercice financier 2009-2010;

Considérant que la MRC, au cours de l'exercice financier 2007-2008, a octroyé un montant total d'aides financières de 360 000 \$, soit un montant de 100 000 \$ additionnel à l'enveloppe qui lui avait initialement consentie;

Considérant que la MRC a formulé auprès de la Société d'habitation du Québec, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars prochain, une demande de budget additionnel de 125 000 \$ dans le cadre du programme RénoVillage, budget additionnel qui pourrait répondre aux nombreuses demandes d'aide financière en attente de traitement faute de budget et aux nouvelles que la MRC s'attend à recevoir au cours des prochains mois;

Considérant que la MRC estime que les immeubles de la région susceptibles d'être admissibles à ce programme justifient un budget annuel supérieur à celui de 260 000 \$ actuellement consenti à la MRC;

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de déposer auprès de la Société d'habitation du Québec une demande de budget de base pour l'exercice financier 2009-2010, pour la livraison du Programme RénoVillage, d'un montant de 385 000 \$.

Adopté

16.3 Indemnité de kilométrage

En fonction du taux établi par le Conseil du trésor du Québec, l'indemnité de kilométrage est de 0,43 \$/km à compter du 1^{er} octobre 2008.

16.4 Énergie éolienne – Projet communautaire

Monsieur Réjean Fortier, maire de la municipalité de Saint-Fortunat, informe le Conseil à l'effet que sa municipalité entend déposer un projet de production d'énergie éolienne dans le cadre du deuxième appel d'offres pour l'acquisition de 2 000 MW d'énergie éolienne lancé par Hydro-Québec Distribution.

17 PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 26 novembre 2008.

18 LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-2008-10-5399

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 22 h 35.

Adopté

HÉLÈNE FAUCHER
PRÉFET

ALAIN GRAVEL
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER